



Organisation internationale pour les migrations (OIM)
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

Réf. MGS/187/2020

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) présente ses compliments aux missions permanentes des États Membres de l'OIM et a l'honneur d'inviter leurs représentants à des **consultations informelles au niveau de l'exécution sur les questions relevant du CPPF**.

Cette réunion se déroulera le **jeudi 20 février 2020 de 15 heures à 18 heures** au Palais des Nations, dans la salle de conférence XII située au 3^e étage du bâtiment A.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

1. Thèmes de discussion aux vingt-sixième et vingt-septième sessions du CPPF
2. Autres questions

Un document de travail pour cette réunion (en anglais) est joint, et est également affiché sur le site Web de l'OIM à l'adresse www.iom.int (sous la rubrique : À propos de l'OIM/Organes directeurs). Pour accéder aux documents dont la distribution est restreinte, il faut saisir un identifiant de connexion (mgs) et un mot de passe (Re\$tricted@M65!), en veillant à respecter l'emploi des majuscules et des minuscules.

Une interprétation simultanée sera assurée en anglais, en espagnol et en français.

L'OIM saurait gré aux missions permanentes de confirmer par écrit la présence de leurs représentants au Secrétariat des réunions par courriel (iomcr@iom.int), au plus tard le mercredi 19 février 2020.

Les représentants qui n'ont pas de badge d'accréditation pour entrer dans l'enceinte des Nations Unies sont invités à se mettre en relation avec le Secrétariat des réunions par courriel pour savoir comment obtenir un badge temporaire.

L'Organisation internationale pour les migrations saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes des États Membres de l'OIM les assurances de sa très haute considération.



Genève, le 14 février 2020